

DEPARTEMENT

Séance du 15 janvier 2024

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt quatre et le quinze janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Mesdames BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, BRETON Magali et Messieurs PAFUNDI Tony, EYNAUD Eric, RAMILSON Gilles.

Qui ont pris part
à la délibération : 10

Absents excusés :
Monsieur DELLA SANTINA Patrick a donné procure à Monsieur VILLERMY
Madame FONTAINE Véronique a donné procure à Madame HUGLY
Madame METIFIOT Babette et Messieurs PORTE Florian et GESLIN Arnaud.

Date de la convocation :
8 janvier 2024

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Demande d'une aide financière au conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour les travaux d'aménagement de voirie impasse des Tourterelles

Monsieur le maire informe l'assemblée que des travaux d'aménagement de voirie doivent être envisagés dans l'impasse des Tourterelles, à la demande des riverains, par la mise en place de trottoirs et la matérialisation de places de parking. Aussi afin de permettre à la commune de mener à bien ce projet, Monsieur le maire propose de demander l'aide financière du conseil départemental pour des travaux n'ayant fait l'objet d'aucune autre demande. Le plan de financement se décomposerait comme suit :

COUT H.T.	FINANCEMENTS	
83.665,00 €	Département :	58.565,00 €
	Autofinancement Commune :	25.100,00 €
Total H.T. : 83.665,00 €	TOTAL FINANCEMENTS : 83.665,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'aménagement de voirie impasse des Tourterelles ;

AUTORISE Monsieur le maire à demander l'aide financière du conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux n'ayant fait l'objet d'aucune autre demande financière

Vote : - Pour – 10 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2024 02

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20240115-2024-02-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024